



Albi, le 23 juillet 2012

COMMUNIQUE DE PRESSE

Sécheresse : point de situation au 23 juillet 2012

La situation hydrologique sur les principaux cours d'eau du département demeure globalement satisfaisante.

Cependant, ces derniers jours, un tarissement rapide des débits s'est produit sur les réseaux hydrographiques des bassins du **Bernazobre** et de l'**Assou**.

A ce titre, et afin de préserver les milieux aquatiques et les usages, les mesures de restrictions suivantes s'appliqueront à compter du jeudi 26 juillet 2012 à 8 heures :

Bassin versant du Bernazobre

Tous les prélèvements d'eau sur le cours d'eau du **Bernazobre**, ses affluents et en nappe sont **interdits**.

Toutefois, les cultures légumières, le tabac, les cultures porte-graines (à l'exception du maïs semence) et les pépinières bénéficient du niveau 2 de limitation des prélèvements soit 3,5 jours par semaine (interdiction du mercredi 08 heures au samedi 20 heures).

Les usages domestiques suivants sont également interdits sur les communes **d'ESCOUSSENS, NAVES, SAIX et SEMALENS** :

- le remplissage complet des piscines,
- le lavage des véhicules en dehors d'une station de lavage,
- le nettoyage des terrasses et des façades ne faisant pas l'objet de travaux,
- l'arrosage des pelouses et espaces verts,
- le remplissage diurne des piscines pour leur remise à niveau,
- l'arrosage diurne des potagers.

Bassin versant de l'Assou

Tous les prélèvements d'eau en rivière et en nappe, sauf pour l'alimentation en eau potable et les exploitations de maraîchage, sont interdits **1 jour par semaine** sur le cours d'eau de l'**Assou** et ses affluents, comme suit :

Adresse postale : Place de la préfecture, 81 013 ALBI CEDEX

Téléphone : 05 63 45 61 61 _ Courriel : courrier@tarn.gouv.fr _ Site internet : <http://www.tarn.gouv.fr>

- du jeudi 8 heures au vendredi 8 heures sur les communes de Lombers, Le Fraysse, Alban, Paulinet, Teillet, Villefranche d'Albigeois, Réalmont et Ronel
- du vendredi 8 heures au samedi 8 heures sur les communes de Dénat, Fréjairolles, Laboutarié, Terre-Clapier, Lamillarié, Labastide-Dénat, Fauch et Mouzieys-Teulet

Il est rappelé également que les mesures de restriction, avec interdiction totale de prélèvements, sont maintenues sur les bassins du Tescou, de l'Agros et de l'En Guibbaud et de leurs affluents.

Dans ce contexte, il est nécessaire de se montrer particulièrement vigilant et il est appelé au civisme et à la responsabilité de tous les particuliers et professionnels pour une gestion de l'eau la plus économe possible.

Contact Presse :

Marie LACAN - 05 63 45 62 34 / 06 18 28 61 33 - marie.lacan@tarn.gouv.fr

Adresse postale : Place de la préfecture, 81 013 ALBI CEDEX

Téléphone : 05 63 45 61 61 _ Courriel : courrier@tarn.gouv.fr _ Site internet : <http://www.tarn.gouv.fr>